

IZAR LOREA



EUSKAL HERRIKO LABORANTZA GANBARAREN ALDIZKARIA,
POUR UNE AGRICULTURE PAYSANNE ET DURABLE AU PAYS BASQUE

Erretreta hartu eta etxaldearen segida utzi : formakuntza egunak

Urte guziz transmisioa gaiaren inguruan formakuntza egunak antolatzen ditugu. Egun horietan tratatzen ditugun gaiak oso desberdinak dira bainan elgarri lotuak.

Ekainaren 6an hasiko gira erretretako dretxoak aipatuz, MSArekin. Ondoko saioten, etxeko arrañamendua, etxaldearen balioa, lurren arrandatzeta, fiskalitatea, etab. jorratuko ditugu nahas-mahas. Buruzatzeko, urriaren 11 eta 15ean, norberaren geroa gogoetatzeko egunak proposatzen ditugu, soziologo baten laguntzarekin.

Egia da erretreta hartzeko bezperan, aintz kezka eta galdera jiten zauzkigula burura. Etxaldea nola eta nori utzi ? Zer baldintzetan ? Prest ote niza ene etxaldea familiaz kanpoko baten esku uzteko ? Onartuko ote duta etxaldean aldaketak izatea ? Azken galdera hunek familako bati uzten delarik balio ere du. Holako ehunka galdera jiten zauzkigu gogora. Hortarako da egun horietan parte hartzea biziki jakingarri eta interesanta (gainera urririk da). Gure biziko etapa inportanteetan aktore aktiboa izan nahi badugu, eta ez jasan hautatu ez dugun egoera bat, hobe formakuntza horietan parte harturik.

Gure ikuspegitik, etxalde ttipi ala handi bateko lan tresnari geroa segurtatu behar zaio. Eta, azkenean, ez bagira finkatu helburura heltzen, ez dugu dolurik izanen entseatu baigira. Horrek etxeko segidarik ez izaiterean pizua arintzen du gure baitan.



Primadera huntan, maiatzean zehar hain xuxen, emazte artzain soil baten bizipena dokumental batean ikusteko parada ukanen duzue (ikus 4. orrian). Artzainaren lekukotasunari esker, ofizioaren alde baikor eta ezezkorrak agertuko dira filtrorik gabe. Proiekzioen ondotik, eztabaidak izanen dira. Denak gomit zirezte.

Azkenik, EHLGn badugu landu nahi gindukeen beste gai bat, hau da etxaldeetako erreparoa. Gure etxaldeak handitu dira, ekoizpenak emendatu, salmenta zuzena garatu ere da. Denbora berean, etxaldetan langile geroz eta gutiago gira. Orduan, lan zama eta lan denbora nola kudeatzen ahal dira ? Gai hori dugu aipatuko uztailaren 5ean antolatuko dugun Aldaketen Bidea seminarioan. Gomita luzatzen dautzuegu.

Daniel Barberarena,
laboraria eta EHLGko bulegiko kidea

Construire le territoire et relever les défis



Le procès des Artisans de la Paix a finalement eu lieu, sept ans et demi après les faits qui se sont déroulés à Louhossoa. Depuis décembre 2016 où cinq personnes avaient été arrêtées, plusieurs membres de ce collectif nous ont quittés mais tous sont présents dans nos mémoires.

Madame le Procureur s'est évertuée à justifier la culpabilité des prévenus, tout en prononçant des peines modérées. Il revient à la Justice de se prononcer et de s'inscrire dans l'Histoire en étant, dans ce processus de Paix, l'Artisan de la relaxe plaidé par la défense. Le jugement sera rendu le 16 mai prochain. À nous aussi de continuer à construire toutes et tous, dans cet élan de paix, le territoire du Pays Basque.

Pour nous paysannes et paysans, il s'agit de relever plusieurs défis. Celui tout d'abord du renouvellement générationnel : lever le tabou de la transmission et faciliter l'accès au foncier, en particulier pour les hors cadres familiaux qui ne sont pas issus du milieu paysan et prendre part à leur intégration parmi nous.

Celui encore d'une plus grande autonomie alimentaire par la diversification des productions notamment végétales (productions maraichères, fruitières et autres).

En élevage, il est important de soutenir les éleveurs dans leur combat en faveur d'un autre protocole sanitaire, face à l'aveuglement des services de l'état, tant dans les élevages que dans la gestion des abattoirs de proximité. Le zèle administratif doit cesser.

Avec l'arrivée du printemps, il faut également se préparer à la transhumance et préserver cette pratique d'élevage qui fait partie de notre identité collective et permet, par l'image qu'elle génère, de mieux valoriser nos produits.

Enfin, ne pas oublier de se soumettre aux obligations de la PAC qui, en attente de simplification, reste une composante du revenu agricole, plus administrative que paysanne !!

Francis Poineau,
berger à la retraite et membre du bureau d'EHLG

Transmission

Poursuite de l'activité agricole : de l'enjeu collectif à la responsabilité individuelle



« J'ai pu prendre ma retraite car j'ai pu confier l'outil à une nouvelle personne. J'ai vendu mon troupeau et nous avons signé des bulletins de mutation des terres pour toutes les parcelles. Pour moi c'est fait, je peux prendre ma retraite. »

Mais qu'en est-il de la continuité ou du maintien de l'activité agricole de manière générale, à l'échelle des filières et du territoire ? Cela n'est pas systématique. Ainsi, certaines filières s'interrogent sur le renouvellement de leurs fermes labellisées. Comment inciter les repreneurs à maintenir leurs engagements ? Les filières doivent s'approprier cet enjeu de la transmission et l'intégrer dans leurs réflexions au quotidien. Le but pour tout un chacun étant bien de conserver des campagnes vivantes et actives.

Le risque est également de mettre en place une poursuite d'activité « a minima », parce qu'aucune vraie reprise familiale n'a été identifiée, ou dans l'attente d'une possible reprise dans un temps lointain ou hypothétique : un enfant ou le conjoint est désigné à la tête de l'exploitation, tout en conservant son activité à l'extérieur. Le cédant, retraité, assure le plus souvent les travaux du quotidien. L'atelier est redimensionné pour simplifier l'activité (passage en système allaitant, cheptel diminué). Des contrats précaires (prêts à usage) sont trouvés pour assurer l'exploita-

tion des parcelles et, plus rarement, des bâtiments qui se dégradent avec le temps.

Outre les questions de statuts et de responsabilités que cela pose pour notre retraité, ainsi que les questions de complexités administratives pour le repreneur, que ce soit à l'installation (demande d'autorisation d'exploiter...) ou plus tard (engagement moral, gestion des contrats, affiliation à la MSA, etc.), le risque est de voir la ferme périlcliter petit à petit. Or, si la recherche d'un « vrai » repreneur est repoussée un temps, la question se posera à nouveau à un moment donné, au décès du retraité le plus souvent.

Des études montrent que le profil du repreneur adapté à sa ferme dépend du stade de maturité du système (Lataste, 2021). S'il est alors en déclin, ce sont les profils porteurs d'un projet en rupture avec l'existant, voire innovants, qui seront les bienvenus. Ce ne sont pas les plus simples à trouver ni à accepter.

« Je suis un peu perdu ou je suis en attente d'une reprise d'ici quelques années. Quelles solutions existent pour moi, qui permettraient de garder une ferme vivante et transmissible ? »

Dans les grandes lignes :

- La convention de mise à disposition de la SAFER (Société d'Aménagement Foncier et d'Établissement

Rural). La SAFER, par des contrats de 6 ans renouvelables une fois, s'occupe de trouver des exploitants sur la durée convenue avec le cédant.
Atouts : l'activité agricole est assurée et le bien entretenu. Pour autant, tous les ans le propriétaire peut récupérer son bien sans motif particulier. Un repreneur est enfin identifié ? la voie est libre !
Contraintes : le loyer reste modéré ; il n'est pas possible de choisir l'identité de l'exploitant en place le temps de cette convention.

La transmission fait partie de la vie de la ferme. Transmettre à l'échelle de la ferme, c'est s'assurer que l'outil de production reste actif. Le foncier est entretenu, les bâtiments occupés. Le processus de transmission n'est pas anodin, de nombreuses questions se posent à cette étape : quand transmettre, quoi, à qui, comment... ?

Rural). La SAFER, par des contrats de 6 ans renouvelables une fois, s'occupe de trouver des exploitants sur la durée convenue avec le cédant.

Atouts : l'activité agricole est assurée et le bien entretenu. Pour autant, tous les ans le propriétaire peut récupérer son bien sans motif particulier. Un repreneur est enfin identifié ? la voie est libre !

Contraintes : le loyer reste modéré ; il n'est pas possible de choisir l'identité de l'exploitant en place le temps de cette convention.

- **L'espace-test** : la ferme (foncier, cheptel) devient un lieu de test provisoire : par le biais de l'association Trebatu, elle est mise à disposition d'un porteur de projet qui souhaite se tester avant de créer son entreprise et de s'installer. L'installation future peut être prévue sur la ferme ou ailleurs.

Intérêts : l'activité agricole est maintenue. La ferme est récupérable à court et moyen terme pour un repreneur définitif identifié, qui peut être différent de celui qui a fait le test d'activité. Le loyer est assuré. La structure Trebatu fait le lien entre le cédant et la personne qui se teste et accompagne cette dernière dans son expérimentation d'activité.

- **Les conventions de prêt à usage (ou commodat) avec les voisins.**

Atouts : durée libre, annuelle ou plus longue, sans renouvellement tacite, sans motif.

Contraintes : il faut se débrouiller avec les voisins. Si le contrat n'est pas suffisamment précis et si le principe de gratuité n'est pas respecté, il risque d'être requalifié et donc reconduit en bail rural.

« Si finalement, il faut chercher un repreneur pour de bon, je ne suis pas seul ! »

- **SE PRÉPARER** : je me renseigne lors des rencontres collectives.

Réunions au Point Accueil Installation Transmission (PAIT) / MSA, rencontres dans le cadre du cycle cédant de Euskal Herriko Laborantza Gabara (EHLG) (voir p.3), visite annuelle de ferme. Pour avoir connaissance de ces rencontres : inscription auprès de Véronique pour recevoir la lettre d'information cédants / repreneurs.

- **ÊTRE ACCOMPAGNÉ** : je bénéficie d'un accompagnement gratuit individuel.

Au Point Accueil Installation Transmission (PAIT), Répertoire Départ Installation (RDI) et à EHLG pour un accompagnement individuel à la recherche de repreneur : diagnostic à la ferme, rédaction et diffusion d'une annonce, recherche dans les réseaux de porteurs de projet en recherche de foncier, sélection, mise en relation.

- **TESTER** : avant de signer fermement des engagements avec le repreneur, je prends le temps de me rassurer et de rassurer le potentiel repreneur avec des outils permettant une première étape de test grandeur nature : stage parrainage ou espace-test, en vue de la reprise de la ferme.

Qui doit refaire les clôtures ?

Le propriétaire ou le paysan ?

Ipar Euskal Herrian, artaldeak pentzeetan dira urtearen parte handi batean. Pazote eta alanbrezko zerrailu finkoek mugatzen eta hesten dituzte pentze horiek, eta behar bezala mantendu behar dira. Nork ditu zerrailuak egin eta entretenitu behar, lurren erabiltzailea ez bada jabea ? Erantzuna ez da hain simplea.

Le Pays Basque Nord est connu pour être une terre d'élevage où les prairies sont utilisées par les troupeaux une partie de l'année. Celles-ci sont généralement délimitées et fermées par des clôtures fixes (habituellement en piquets d'acacia et fils barbelés) qu'il est nécessaire d'entretenir correctement. Qui est tenu de refaire les clôtures lorsque l'utilisateur de la parcelle n'en est pas propriétaire ? Dans quel cas ? La réponse n'est pas simple.

► Quand il y a des clôtures au départ

Dans le cas d'un bail, si des clôtures sont en place lors de son démarrage, le fermier est tenu de les entretenir, c'est-à-dire de couper l'herbe, de remplacer un piquet qui serait tombé, un fil qu'il aurait cassé. Par contre, il



Les clôtures agricoles permettent une optimisation du pâturage et empêchent la divagation des animaux.

n'est pas tenu de refaire les clôtures vétustes qui sont devenues hors d'usage. Dans ce cas, c'est au bailleur de les refaire (grosses réparations visées aux articles 606 et 1720 du code civil). En effet, le bailleur doit entretenir les biens loués afin qu'ils servent à l'usage pour lequel ils ont été loués.

Dès lors, si une prairie est clôturée au début du bail, le bailleur doit maintenir cette prairie clôturée.

Dans l'hypothèse où le bailleur refuserait de rénover la clôture en place au départ, le fermier pourrait le contraindre à le faire, en saisissant le Tribunal paritaire des baux ruraux qui évaluerait si c'est bien l'usage pour lequel la parcelle a été louée.

Sans en arriver là, le plus souvent, un

arrangement est trouvé, selon l'usage suivant : le bailleur paye les fils et les piquets (ou autorise le fermier à couper du bois sur les biens loués pour cet usage) et le fermier exécute les travaux.

► Quand il n'y a pas de clôture au départ

En revanche, si une terre labourable ou une lande n'est pas clôturée et que le fermier veut en faire une pâture, il devra assumer le changement d'usage et clôturer à ses frais, avec l'accord du propriétaire.

Si le fermier les installe, a priori il s'ouvre un droit à indemnité au fer-

mier sortant. Autrement dit, il obtient du bailleur l'autorisation de les implanter lui-même à ses frais.

Lorsqu'il quittera les lieux, si la clôture est justifiée et encore fonctionnelle, le bailleur lui versera une indemnité correspondant au coût des clôtures, moins un amortissement, correspondant aux années où le fermier a profité de ces clôtures.

Il est donc fondamental de préciser dans l'état des lieux d'entrée, la présence de clôtures et à quel usage est destiné chaque parcelle.

Le bailleur peut s'engager dans cet état des lieux à les changer dans un certain délai, voire, préciser si les clôtures seront refaites aux frais du bailleur, auquel cas la charge de travail sera assumée par le fermier.



Le cycle cédants 2024 : le retour !

Comme chaque année, bénéficiez de cinq demi-journées gratuites sur les sujets clés de la transmission et profitez de l'intervention d'experts pour poser toutes vos questions. Ce cycle de formation est financé par le dispositif AITA porté par la Région et l'Europe.

• Les droits à la retraite

Judi 06 juin, Ainhice-Mongelos, demi-journée sur les droits à la retraite avec une conseillère en protection sociale de la MSA. Savoir calculer son âge de départ à la retraite, le montant, évaluer les possibilités d'activités complémentaires (parcelle de subsistance, cumul emploi-retraite), etc.

• Les différentes modalités de mise à disposition du foncier, dont les temporaires

Mardi 11 juin, à Ainhice-Mongelos, avec Nadia Benesteau, juriste à EHLG. Transmettre ma ferme : en vente ou en location. Mesurer les avantages et inconvénients des différents systèmes, en faire l'analyse au regard de sa propre situation. Les modalités de mise à disposition temporaires évoquées dans l'article seront détaillées.

• L'évaluation de la ferme

Mardi 18 juin, à Ainhice-Mongelos, avec un expert foncier. Comprendre quand et pourquoi faire évaluer sa ferme. Découvrir les différentes méthodes et intervenants. Savoir les appliquer à sa ferme (l'évaluation de la ferme est une étape obligatoire aussi bien HCF que dans le cadre familial).

• Les arrangements de famille

Mardi 17 septembre, à Ainhice-Mongelos, avec un notaire. Connaître les différentes formes de transmission dans un cadre familial (transmission de l'exploitation / transmission du patrimoine), les intérêts, les contraintes, et être capable de choisir les plus pertinents pour sa ferme.

• Le coût de la transmission du patrimoine et du capital d'exploitation et les dispositifs fiscaux

Mardi 24 septembre, à Ainhice-Mongelos, avec Nadia Benesteau, juriste à EHLG. Évaluer le coût de la transmission de son patrimoine et de son capital d'exploitation. Connaître les dispositifs fiscaux permettant de l'alléger, que le repreneur soit de la famille ou pas : comprendre les intérêts et obligations, mais aussi les démarches et le calendrier afférent. Savoir les appliquer à sa ferme et en évaluer les bénéfices.

Pour conclure ce cycle de rencontres, Euskal Herriko Laborantza Ganbara (EHLG) propose deux jours de formation consacrés à la réflexion et à la construction de son propre projet.

Au-delà des considérations pratiques et matérielles, il s'agit de se donner le temps pour se préparer soi-même, puis pour se préparer à rencontrer les repreneurs, les choisir et négocier avec eux.

• Les 11 et 15 octobre, à Ainhice-Mongelos, avec Dominique Lataste, sociologue et formateur à la transmission des fermes. Ces deux journées sont adaptées aussi bien aux projets de transmission hors-cadre familial que dans le cadre familial.

Inscription et renseignements : Véronique Gelak, 05 59 37 18 82



Brigitte Chizelle et Dominique Lataste, de l'association. Autrement-dit, travaillent sur la transmission des fermes, en particulier en agriculture paysanne, depuis plus de 20 ans.

AGENDA INFOS AGENDA INFORMAZIOAK

ERLE BELTZAK WEB GUNE BERRIA



Erle beltza elkarteak web gune berria plantan eman du berriki : www.erlebeltza.com

Hainbat atal atxemanen dituzue, hala nola formakuntzen agenda, materiala alokatzeko proposamenak, erle beltz multzoen salmenta, elkartearen aktualitatea baita bere sostengatzeko edota kidetza hartzeko formularioa.

Euskal Herriko erle beltzaren kontserbatorioa 2012an sortu zen, Euskal Herrian erle beltz arraza zaintzeko eta garatzeko. Elkarteak 80 eta 90 kide artean ditu gauregun (erlezain profesionalak eta amaturrak). 3 erlauntz kontserbatorio plantan ezarri ditu, Itsasu, Bidarrai eta Iratin. 2019an, elkarteak EHLGri hobeki egituratzen laguntzea galdegin zion. Elkartearen antolaketa moldatua izan da, bere misioak kideen artean banatuak eta, 2020an, sail kolektiboa garatzeko lan bat abiatu da.

Xehetasunak : Océane Agussan,
07 67 30 51 94

MARGOT JURISTE JUNIOR

Margot Riem est doctorante et « juriste junior ». Elle intervient à EHLG depuis l'été 2023, au côté de Nadia.



« J'ai réalisé un master en droit privé général à l'UPPA au cours duquel j'ai effectué un mémoire de recherche intitulé *La place de l'agriculteur dans la chaîne de distribution agro-alimentaire*. Ce travail a été l'occasion de me sensibiliser au droit rural, à la situation des paysannes et paysans et aux lois Egalim.

Après l'obtention de mon master, j'ai poursuivi mes recherches à une plus grande échelle en me lançant dans un doctorat juridique relatif à la place de l'agriculteur dans la relocalisation des systèmes alimentaires sur le territoire de l'eurorégion Nouvelle-Aquitaine - Euskadi - Navarre.

Je ne souhaitais pas me cantonner à des recherches purement théoriques. J'ai pour cela sollicité les responsables de Euskal Herriko Laborantza Ganbara afin de pouvoir réaliser cette thèse au sein de la structure, par le biais du dispositif Cifre (Conventions industrielles de formation par la recherche permettant de diviser le temps de travail entre un temps salarié au sein de l'entreprise et un temps de travail au sein de mon laboratoire de recherche à l'université).

Ce dispositif me permet de mener une recherche-action, en l'ancrant sur le territoire basque, en l'illustrant par des exemples concrets et en l'enrichissant par des échanges avec des acteurs majeurs du monde agricole basque (paysans, salariés d'EHLG, etc.).

Cela me permet aussi de cerner de manière pratique les problématiques agricoles et celles des paysannes et paysans sur le territoire basque. Mon travail de juriste junior me permet aussi de me professionnaliser et de me spécialiser sur les différents pans du droit rural (rédaction de contrat, consultations juridiques, droit foncier, droit administratif...). Un bon moyen de préparer mon avenir professionnel !

Je suis heureuse de pouvoir réaliser ce travail au sein de cette association humaine qui a des convictions et qui est indispensable pour l'épanouissement du monde rural au Pays Basque. »

TOOKETS 2024



Vous êtes client au Crédit Agricole ?

Votre banque vous a certainement invité à accéder à votre cagnotte Tookets afin de les redistribuer à l'association de votre choix. Par ce geste vous pouvez aider les acteurs de votre territoire.

Faites une bonne action en redistribuant vos Tookets à Euskal Herriko Laborantza Ganbara

Depuis votre ordinateur, connectez-vous à votre espace bancaire. Quand vous êtes dans votre synthèse, il vous suffit de cliquer sur PROFIL (Nom Prénom) en haut à droite de l'écran, et d'aller dans la rubrique « Mes avantages » puis « Mon espace Tookets ». Vous arriverez directement dans votre cagnotte. En cliquant sur « Distribuer mes Tookets » vous pourrez sélectionner notre association en tapant dans le menu de recherche : EUSKAL HERRIKO LABORANTZA GANBARA, caisse locale GARAZI BAIGORRI.

Toute l'équipe d'EHLG vous remercie !

FROMAGERIE MOBILE

La fromagerie mobile d'Euskal Herriko Laborantza Ganbara est à nouveau disponible à la location. La remorque d'une superficie d'environ 10m2 est équipée d'un laboratoire de transformation : sas d'entrée avec lave main, pièce de fabrication avec une plonge, cuve et presse, quelques moules, un réchaud à gaz, un chauffe eau...

Ces dernières années, la fromagerie mobile a servi à mettre en place plusieurs projets. Sur un élevage de brebis laitières à Orègue par exemple où Léa, installée sur la ferme familiale, a pu tester ses recettes de fromages lactiques.

À Saint-Martin d'Arberoue également, où Oihana et Inès ont utilisé la remorque le temps du stage-marrainage : un moyen

de tester la nouvelle production de tommes de brebis et de yaourts, le temps aussi d'apprendre à travailler ensemble et de se faire une clientèle, avant la création de leur Gaec et la construction d'un laboratoire sur la ferme.

Pour plus de précisions, contactez-nous au 05 59 37 18 82

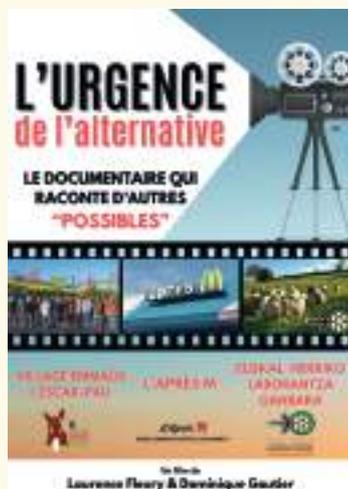
ARTZAIN SOIL DOKUMENTALA ZINGELETAN

ARTZAIN SOIL, Sabina Hourcade eta Lucie Francini egileen dokumentala maiatzean proiektatua izanen da Iparraldeko hainbat getetan. « *Erabakia hartua du, Maina ez da gehiago artzain soil izanen heldu den neguan. Akabo ezker eskuin ibiltzea nomada bezala, egoitza berri bat bilatuz etengabe, bere lurak nahi bezala ezin landuz. Maina instalatzen da, bere lurretan sustraitzeko gogoarekin eta bere ideiak bururaino eramaiteko prest...* ».



Proiekzioek solasaldiekin segituko dute, EHLGren parte hartzearekin :

- maiatzaren 2an, 20.30, Baionan (Atalante)
- maiatzaren 16an, 20.30, Maulen (Maule Baitha)
- maiatzaren 21ean, 20.30, Donapaleun (Saint Louis gela)
- maiatzaren 29an, 20.30, Donibane Garazin (Le Vauban gela)



LASTER / BIENTÔT

- 2024/05/27, astelehena, 20.30, Donibane Garazi : « L'urgence de l'alternative » filmaren lehen emanaldia, Le Vauban zinegelan (Ekoizlea : Paue-Lezkarreko Emmaüs elkarte, egileak : Laurence Fleury eta Dominique Gautier)

- 2024/06/30, igandea, Arberatze : Zikiro herrikoia, EHZ festibalean, EHLG-k zerbitzaturik

- 2024/07/05, ostirala, Ainiza Monjoloze : « Aldaketen bidea » seminarioa. Aurtengo gaia : Erreparoa, lanaren antolaketa etxaldean.

- 2024/08/06, asteartea : Ogi irina egiteko garia ekoiztu Metodo agronomikoak egokitu, gari uztaeren ondotik eta urteko baldintza klimatikoaren arabera. Vivea formakuntza. Izena eman : 05 59 37 18 82



IZAR LOREA

Directrice de la publication : Maryse Cachenaute - Rédaction : Euskal Herriko Laborantza Ganbara 64220 Ainhice-Mongelos
laborantza.ganbara@ehlgai.org - www.ehlgai.org - Tél. : 05 59 37 18 82 - ISSN 2116-5815 - Impression : Mendiboure-Arizmendi - Cambo-les-Bains